

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 09 avril 2021
<u>Présents :</u> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 09 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Benoit OUDIN
<u>Votants:</u> 11	Sont présents: Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Thierry ORIGNE, Franck CARPENTIER, Olivier BRIDOU, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Philippe CLERGEOT, Xavier MAUCCI, Danièle LEPAGE
	Représentés:
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Thierry ORIGNE

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2021 - DE 2021 006

Le procès verbal de la séance du 15 mars 2021 est approuvé et signé par tous les membres présents.

ADOPTEE

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2020 - DE 2021 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de OUDIN Benoit délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par OUDIN Benoit après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 779.49			66 144.28	4 779.49	66 144.28
Opérations exercice	21 870.54	32 126.26	138 270.63	157 333.07	160 141.17	189 459.33
Total	26 650.03	32 126.26	138 270.63	223 477.35	164 920.66	255 603.61
Résultat de clôture		5 476.23		85 206.72		90 682.95
Restes à réaliser	4 013.19	1 377.17			4 013.19	1 377.17
Total cumulé	4 013.19	6 853.40		85 206.72	4 013.19	92 060.12
Résultat définitif		2 840.21		85 206.72		88 046.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTEE

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT - DE 2021 008

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 85 206.72 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	66 144.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	19 062.44
Résultat cumulé au 31/12/2020	85 206.72
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	85 206.72
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	85 206.72
B.DEFICIT AU 31/12/2020	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

ADOPTÉE

Objet: PROPOSITION DU TAUX DES TAXES - DE 2021 009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux et bases d'imposition de 2020 des taxes foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux, et de voter les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 15.36 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 40.67 %

ADOPTÉE

Objet: SUBVENTIONS 2021 - DE 2021 010

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer de subvention au titre de l'exercice 2021.

ADOPTÉE

Objet: BUDGET PRIMITIF 2021 - DE 2021 011

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2021.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2021 comme suit :

- section de fonctionnement : 237 869.72 €uros

- section d'investissement : 48 466.21 €uros

ADOPTÉE

Objet: COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - DE 2021 012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reçu des devis concernant l'électrification de la façade de la mairie afin de lutter contre les nuisances provoquées par les pigeons sur et tout autour du bâtiment en complément des travaux déjà réalisés.

Il les informe également que la Communauté de communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement pour les communes membres de moins de 1000 habitants, à raison d'un dossier par an pour un plafond d'aide maximale de 5000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise CLEAN PIGEON pour un montant de 5 077.39€ HT soit 6 092.87€ TTC ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer une demande auprès de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Nemours dans le cadre du fonds de concours d'aide à l'investissement ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.

ADOPTÉE

Objet: TRAVAUX DE SECURISATION DE LA VOIRIE : CHOIX DU DEVIS - DE 2021 013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des administrés ont signalé des excès de vitesse de plus en plus nombreux sur la RD98 qui traverse Chevrainvilliers et qu'il a été destinataire d'une pétition ;

Il a rencontré à ce sujet les services du Département, gestionnaire de la RD98, qui l'ont conseillé sur ce qu'il était possible de mettre en place ;

Il donne lecture au conseil municipal de différents devis concernant la création de deux écluses de route sur la RD 98 qui traverse Chevrainvilliers au niveau des arrêts de bus.

Ces écluses ont pour but de faire ralentir les usagers mais également de mettre aux normes les arrêts de bus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 32 584.63 € TTC ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux (autorisation des services du département, signature des devis ...)
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.

ADOPTÉE

Objet: AMENDES DE POLICE - DE 2021 014

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de la RD 98 avec la réalisation d'écluses de route au niveau de deux arrêts de bus.

Les travaux sont estimés à 27 153.86 € HT soit 32 584.63 € TTC, suivant le devis retenu par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme 2021 de répartition des amendes de police ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents.

ADOPTÉE

Objet: FER 2021 / DEMANDE DE SUBVENTION - DE 2021 015

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet : la réalisation de deux écluses de route pour sécuriser la traversée de Chevrainvilliers (RD98) pour un montant de travaux estimés à 27 153.86 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le programme de travaux présenté et son échéancier ;

Il précise que les demandes de subvention ont été sollicitées auprès :

- Département de Seine et Marne(Amendes de police) : 13 577 € de subvention prévisible

Le conseil municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération ,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à inscrire cette action au budget de l'année 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques,
- certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette de l'opération.

ADOPTÉE

Objet: SIRSAP / RETRAIT ET CONDITIONS FINANCIERES - DE 2021 016

Vu la délibération du 31 janvier 2020 de la commune de Chevrainvilliers ;

Vu la délibération du 27 janvier 2021 du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire et d'Accueil Périscolaire (SIRSAP) Aufferville, Bougligny, Châtenoy, Chevrainvilliers, La Madeleine sur loing et Maisoncelles en Gâtinais se prononçant favorablement sur le retrait des communes de Châtenoy et Chevrainvilliers ;

Considérant que les frais de fonctionnement seront pris en charge par ces communes du 1er janvier 2020 au 04 juillet 2020 ;

Considérant que ces communes continueront à participer aux frais de scolarité des enfants finissant leurs cycles sur le RPI ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur le retrait des communes de CHATENROY et CHEVRAINVILLIERS et sur les conditions financières de ce retrait ;

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

ADOPTÉE

Objet: BLASON COMMUNAL - DE 2021 017

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de reporter cette décision à une prochaine réunion.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

* PASSAGE DES EOLIENNES : les travaux ont été retardés suite au problème au canal de Suez, la pose des plaques a commencé, le passage des convois se fera mi-avril ;

* SECURISATION RD98 : la décision quant au projet de création de STOP à l'intersection à proximité de la mairie est repoussée à une prochaine réunion afin de voir quelle autre solution peut être proposée ;

* SYNDICAT DES ORDURES MENAGERES : retour fait par Madame LEPAGE - Afin de faire baisser le taux de la taxe des ordures ménagères, des bornes d'apport volontaire pourraient être mises en place sur les communes (projet mis en place suivant la volonté de la commune). Le nombre de déchets pouvant être jetés dans le bac jaune va être revu à la hausse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 14 avril 2021 la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884

Le Maire
Benoit OUDIN

